

Montréal, le 24 septembre 2008

**Par courrier électronique**

**À : TOUS LES PARTICIPANTS**

**Objet : Demande d'approbation des dispositions tarifaires applicables aux options d'électricité interruptible et d'utilisation des groupes électrogènes de secours  
Dossier R-3678-2008**

---

La Régie confirme, par la présente, que l'audience dans le dossier mentionné en titre aura lieu **le 25 septembre 2008**, tel que prévu, **à compter de 9h**, dans la Salle Krieghoff de ses bureaux de Montréal.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/pl